



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2019-594

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2019 a été adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 2019-594 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° REGVSDAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA
CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

Ce règlement vise à mettre un terme au mandat d'un membre qui fait défaut d'assister aux séances du Comité pendant un certain délai.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible au Service du greffe pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 8 octobre 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca